

Informations sur les frais à régler par les patients ressortissants étrangers

Ces informations concernent les personnes domiciliées en dehors des pays de l'UE, de l'EEE et de la Suisse.

(Pour les personnes domiciliées en Algérie, Australie, Israël, Turquie, au Québec ou dans les îles anglo-normandes Jersey, Guernesey ou l'île de Man, d'autres règles s'appliquent qui ne sont pas décrites ici. Pour les demandeurs d'asile, d'autres règles s'appliquent également.)

Les ressortissants étrangers qui visitent la Suède et qui sont domiciliés en dehors des pays de l'UE ou de l'EEE* doivent payer pour les soins qu'ils reçoivent en Suède, qu'il s'agisse de soins d'urgence ou de soins programmés, **conformément à une tarification spécifique**. Cela s'applique aussi bien aux personnes qui visitent la Suède en touriste qu'aux personnes qui demandent un permis de séjour en Suède.

Les prix de cette tarification spécifique peuvent varier de plusieurs milliers à quelques centaines de milliers de couronnes suédoises (SEK). Un prix forfaitaire ne peut pas être donné car des complications peuvent survenir. Par exemple, un accouchement peut coûter environ 22 000 SEK ou plus.

Le prix de tous les soins doit être payé au comptant lors de la visite au service de soins. Exceptionnellement, le paiement peut être effectué sur facture.

* Pays de l'UE ou de l'EEE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande (y compris Åland), France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande¹, Italie, Lettonie, Liechtenstein¹, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège¹, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni (y compris Irlande du Nord), Suisse², Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

¹ pays de l'EEE

² La Suisse a des accords avec l'UE